

République Française
Département Seine-et-Marne
Commune de Fontaine le Port

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
à l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 30 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Fontaine le Port s'est réuni à la Mairie - Salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de CEDILLE Nicolas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/06/2026.

Présents : M. CEDILLE Nicolas, Maire, M. ALIX-TABELING GREGOIRE, M. BAURIN Nicolas, Mme DAGORNE Jessica, Mme DE SAN LORENZO Catherine, M. DORE Patrick, Mme HEUZE Maryline, Mme JURATOVAC Maria, M. KOWALSKI Dimitri, M. LEBAS Géraud, Mme LEMONY Maëlle, Mme MEJANE Anaëlle, Mme NOWAK AdrienneE, Mme RODRIGUEZ Pauline, M. WELSCH Mathieu

A été nommé(e) secrétaire : M. KOWALSKI Dimitri

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Melun
Le : 01/04/2026

Et

Publication ou notification du : 02/04/2026

2026-11 - FIXATION DES INDEMNITES DES ADJOINTS

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des collectivités Territoriales,
Vu les arrêtés municipaux du 29/03/2026 portant délégation de fonctions pour intervenir dans certains domaines ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints.

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

Considérant que la commune de Fontaine le Port compte 1 037 habitants à compter du 1er janvier 2026, notification INSEE,

Considérant que la délibération en date du 21/03/2026 n°2026-08 constate l'élection de 4 adjoints ;
Il est proposé que le conseil municipal se prononce sur les Articles suivants :

Article 1

A compter du 21/03/2026, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par article L.2123-23 précité, fixée aux taux suivants :

L'indemnité de fonction du 1er adjoint est égale à 21.38% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

L'indemnité de fonction du 2ème adjoint est égale à 21.38% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

L'indemnité de fonction du 3ème adjoint est égale à 21.38% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

L'indemnité de fonction du 4ème adjoint est égale à 21.38% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

Les montants correspondants à la somme de l'indemnité du 3ème et 4ème adjoints seront répartis entre les 2 adjoints concernés et les 7 conseillers suivants dans l'ordre de la liste.



Article 2 :

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du CGCT ;

Article 3 :

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet au 21/03/2026 de fixer ci-dessous le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions :

Population : 1 037 habitants au 01/01/2026
 Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique (1 027)
 De 1 000 à 3 49921.38% (878.83€ brut mensuel)

Tableau récapitulatif des indemnités de fonctions des Élus
 (Article L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT)

Population : 1 037 habitants au 01/01/2026 (INSEE)
 Indemnités allouées (Maire – Adjoints)
 Maire : 55.7%
 Adjoints : 21.38% X 4 adjoints = 85.52%
 Total 141.22%

Fonction	Nom – Prénom	Taux de l'indice brut terminal 1027	Indemnités brutes mensuelles (en €)
Maire	CEDILLE Nicolas	55.70	2 289.56
Adjointe	HEUZÉ Maryline	21.38	878.83
Adjoint	DORÉ Patrick	21.38	878.83
Adjointe	JURATOVAC Maria	4.75	195.24
Adjoint	ALIX - TABELING Grégoire	4.75	195.24
Conseillère	LEMONY Maëlle	4.75	195.24
Conseiller	BAURIN Nicolas	4.75	195.24
Conseillère	DE SAN LORENZO Catherine	4.75	195.24
Conseiller	WELSCH Mathieu	4.75	195.24
Conseillère	RODRIGUEZ Pauline	4.75	195.24
Conseiller	KOWALSKI Dimitri	4.75	195.24
Conseillère	NOWAK Adrienne	4.75	195.24
TOTAL			5 804.38

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
 En mairie, le 01/04/2026

Le Maire
 Nicolas CEDILLE

